

## Déposé une plainte après accident de voiture

Par lilou26, le 29/06/2010 à 08:43

Bonjour,

samedi soir j'étai a une soirée avec des amies, bien fatiguée et un peu pompette je vais m'allonger dans la voiture de l'amie qui m'a amener là et je suis rêveiller par un accident. Je n'aurai jamais pensé que cette voiture se retrouverai sur la route.

Elle avait bu et on a percuter le flan de la montagne pour ricocher dans le bas côté. Je m'en sors avec de multiples contusions, spécialement des douleurs aux côtes et au bassin/bas du dos.

Je signal que je suis artisans et crains les douleurs futurs, mon dos faisant partis des outils de travail. J'hésite à porter plainte pour faire marcher l'assurance de mon amis, on m'assure que cela est sans conséquence pour elle ; est ce vrai ? Est-il préférable de porter plainte ?

Par chaber, le 29/06/2010 à 09:12

Bonjour,

S'il y a eu constat par les forces de l'ordre avec résultat positif de l'alccotest, votre amie conductrice sera poursuivie devant le tribunal avec les conséquences qui en découle.

Dans le cas contraire, il vaut mieux pour elle une transaction amiable avec son assureur

Un dépot de plainte engagerait toute la procédure administrative qui aboutirait au 1er cas.

Un réglement amiable ne veut absolument pas dire réglement qui vous serait défavorable.

Vous pouvez toujours déposr une plainte dans l'année suivant l'évènement. C'est à vous de voir la solution que vous voulez adopter.